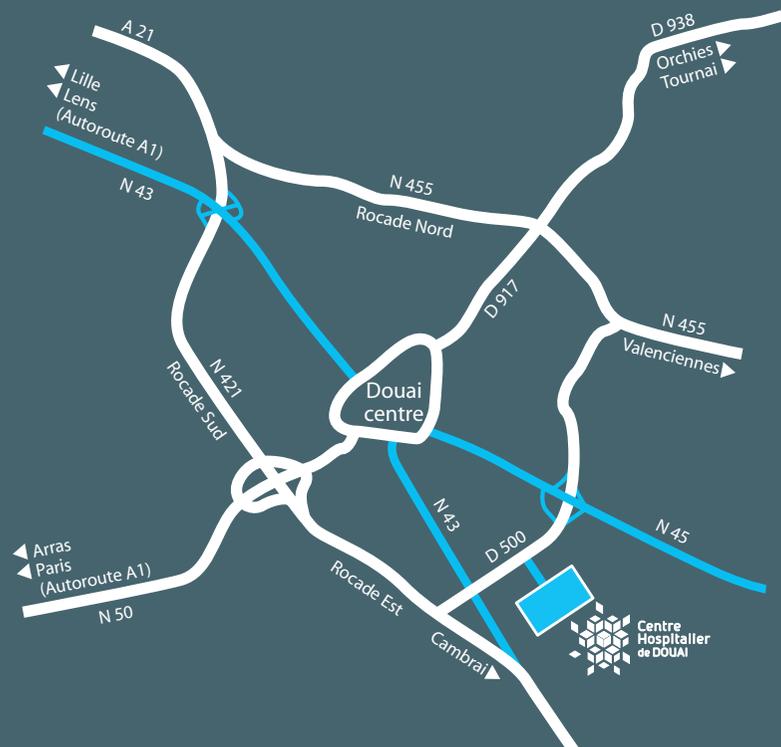


Plan d'accès



Comment venir au Centre Hospitalier de Douai ?

- Depuis Lille ou Lens

Suivre Douai (par l'A1) puis Direction Cambrai (A21 puis N421, sortie Centre Hospitalier – Bapaume -Tournai - Sin le Noble - Dechy

- Depuis Valenciennes

Suivre Denain puis Douai
Sin le Noble - Centre Hospitalier de Douai

- Depuis Arras

Suivre Douai (N50)
Puis direction Cambrai - Bapaume - Tournai (rocade Est)
Sortie Bapaume - Tournai - Sin le Noble - Dechy - Centre Hospitalier

- Coordonnées GPS lat : 50.33 Long : 3.09

Centre Hospitalier de Douai – Route de Cambrai – BP 10740 – 59507 Douai Cedex
Accueil téléphonique : 03 27 94 7000

N°827 23



Centre
Hospitalier
de DOUAI

Consultations Mémoire



La consultation mémoire pourquoi et quand ?

Les troubles de la mémoire sont fréquents avec l'avancée en âge, plus volontiers après 50 ans, mais si la mémoire évolue avec l'âge, il n'est pas normal de perdre la mémoire avec l'âge.

Aussi toute plainte de mémoire doit être prise en considération, au même titre qu'une modification inexplicable de l'état psychique ou comportemental que pourrait relever votre entourage.

Parlez-en à votre médecin traitant qui, suite à son évaluation, pourra vous rassurer sur l'absence d'élément inquiétant, tout en vous proposant de renouveler, par prudence, cette évaluation 6 à 12 mois plus tard.

Si, par contre, cette évaluation de votre médecin traitant l'amène à suspecter un déclin intellectuel, il pourra vous recommander un avis spécialisé en consultation mémoire au Centre Hospitalier de Douai dont le médecin spécialiste référent est le **Docteur Yves BOUTON**.

Les Missions :

- Diagnostiquer précocement un syndrome démentiel et sa cause chez les personnes signalant une plainte de mémoire ou dont l'entourage remarque l'apparition de troubles cognitifs ou un changement comportemental inexplicable
- Proposer la mise en place coordonnée d'un parcours de soins en conseillant les patients et leur entourage sur les unités spécialisées existant sur le territoire, ainsi que sur la possibilité d'être pris en charge pour un bilan complet en hôpital de jour mémoire au Centre Hospitalier.
- Assurer un suivi des patients diagnostiqués
- Rassurer les personnes sans troubles cognitifs

Les Intervenants :

Médecins : neurologues, psychiatres, gériatres
Neuropsychologue, infirmière etc...

Comment prendre Rendez vous ?

Appelez le 03 27 94 75 80

Comment préparer sa consultation :

Pour une évaluation optimale, vous devez être muni de vos prothèses auditives, dentaires, de vos lunettes et être accompagné d'un proche, idéalement membre de la famille.

Pensez à amener :

- Une lettre de votre médecin traitant expliquant
 - Les raisons de votre venue
 - Les traitements que vous prenez (et que vous avez pris)
 - Vos antécédents médicaux
 - Vos allergies
- Les examens déjà réalisés (bilan sanguin, IRM, scanner...)
- La carte vitale et les documents de mutuelle

Hospitalisation de jour :

Si, suite à cette consultation, le médecin spécialiste confirme la suspicion de déclin intellectuel, il vous proposera une hospitalisation de jour mémoire, destinée à la réalisation d'examens complémentaires, tels que examens biologiques, imagerie cérébrale (IRM ou scanner), évaluation par un neuropsychologue etc...

Cette hospitalisation de jour (de jour pour indiquer qu'elle ne dure que quelques heures) qui a lieu un lundi ou un jeudi, est réalisée dans une unité située au 2^{ème} étage côté « A ».

3 jours avant cette Hospitalisation, vous (ou votre proche) êtes appelé pour confirmation par le secrétariat de l'hôpital de jour (N° de tél : 03 27 94 72 70) et, à nouveau, la veille par l'infirmière coordonnatrice.

Et après ?

- Le médecin spécialiste fait la synthèse de ces examens, adresse un courrier détaillé à votre médecin traitant, si les troubles de la mémoire sont avérés, il proposera de vous revoir en consultation. Votre médecin traitant aura été prévenu du diagnostic posé grâce à la transmission des résultats directement par courrier.

Vous serez ultérieurement suivi, ce suivi étant là encore multidisciplinaire, piloté par votre médecin traitant en collaboration avec le médecin spécialiste qui vous a pris en charge et qui pourra vous revoir 6 mois après l'annonce du diagnostic, puis au minimum une fois par an.